

**Direction des Opérations
Foncières et Immobilières**

┌ ARRETE N° 2006-016 DOF
du - 9 OCT. 2006
PORTANT déclassement dans le domaine
privé du Département d'un délaissé au droit
de la RD 48 sur la commune de Ste-Marie-
Aux-Mines

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 3 février 2006 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'un délaissé ne présentant plus d'intérêt pour la voirie départementale et provenant de la RD 48 à Ste-Maire-Aux-Mines, pour le vendre au propriétaire riverain.
- VU la délibération du Conseil Général en date du 13 juillet 2006 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement d'un délaissé de la RD 48 à Ste-Maire-Aux-Mines, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement dudit délaissé dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIRT
Monsieur le Directeur du DOF
Monsieur le Maire de la Commune de Ste-Maire-Aux-Mines,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

12/03/06
11/03/06
Directeur Général
Yves GRASS

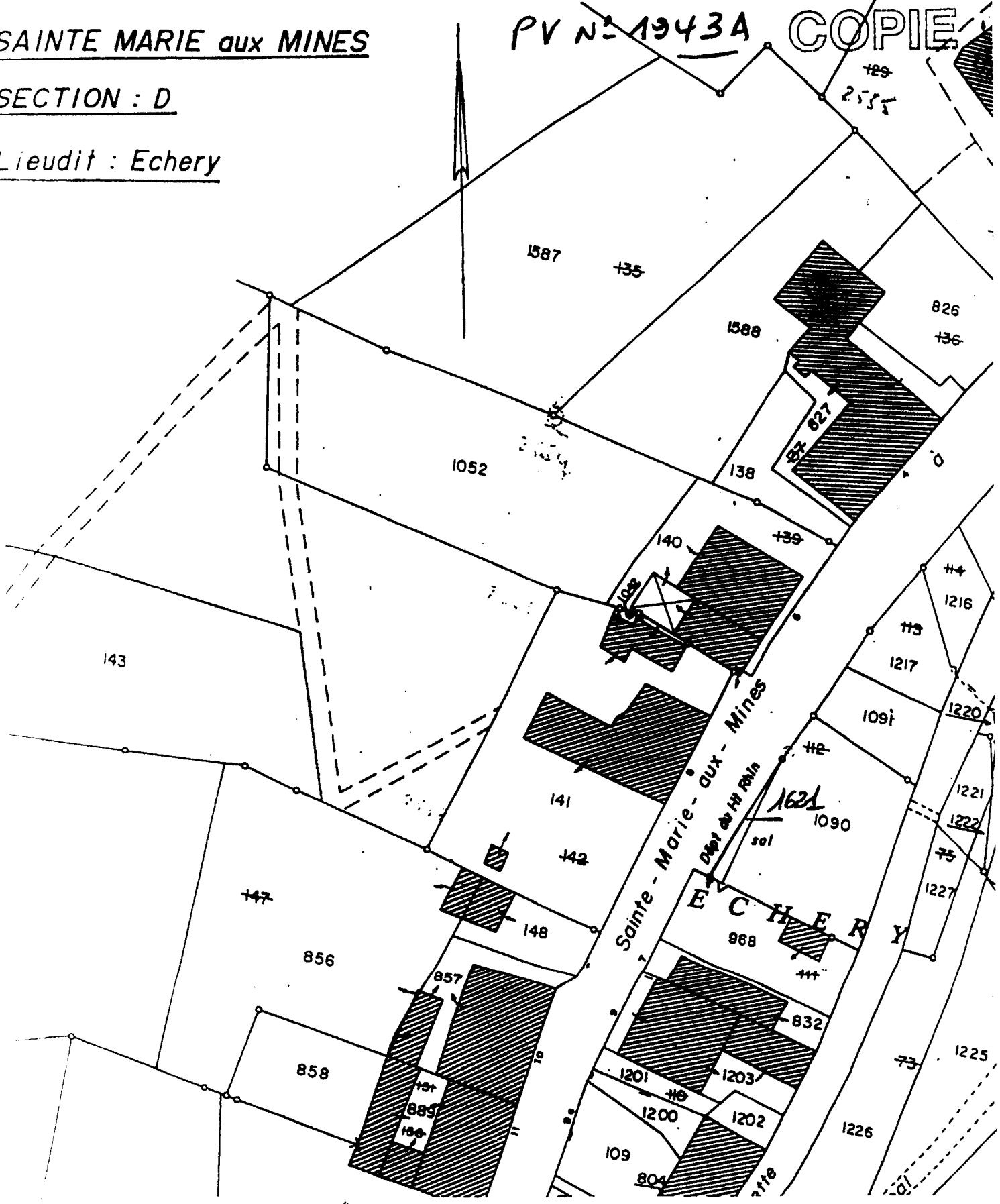
LE PRESIDENT
Charles EUTTNER

SAINTE MARIE aux MINES

PV N° 1943A **COPIE**

SECTION : D

Lieudit : Echery



Le 26 avril 2006.

Le Commissaire Enquêteur

L'abornement de la nouvelle limite est
 reconnu exact et les propriétaires soussignés
 demandent la division de leurs immeubles et
 l'inscription au livre foncier des parcelles créées

Le Directeur des Opérations Foncières
 et Immobilières

Département du Ht Rhin

12 OCT. 2006

